



**GUIDE AUX ÉQUIPES
DES CHAMPIONNATS
CANADIENS 2026**



ASSOCIATIONS PROVINCIALES/TERRITORIALES DE SOFTBALL AFFILIÉES

Softball Yukon

4061 – avenue 4^e
Whitehorse, YK, Y1A 1H1
(T) 867-667-4487
sarah@sportyukon.com
www.softball yukon.com

Softball Saskatchewan

2205 avenue Victoria
Regina, SK, S4P 0S4
(T) 306-780-9235
info@softball.sk.ca
www.softball.sk.ca

Softball Nouvelle-Écosse

5516 rue Spring Garden,
Halifax, NS, B3J 1G6
(T) 902-425-5454, Ext.313
softballns@sportnovascotia.ca
www.softballns.ca

Softball Territoires du Nord-Ouest

4908 – rue 49^e , Boîte 11089
Yellowknife, NT
X1A 3X7
(B) 867-773-2429
nwtsoftball@gmail.com
www.nwtsoftball.com

Softball Manitoba

321-145 avenue Pacific
Winnipeg, MB, R3B 2Z6
(T) 204-925-5674
executivedirector@softball.mb.ca
www.softball.mb.ca

Softball Terre-Neuve et Labrador

1296A rue Kenmount
Paradise, NL, A1L 1N3
(T) 709-576-3418
executivedirector@softballnl.ca
www.softballnl.ca

Softball Nouveau-Brunswick

900 rue Hanwell, Bur. 31
Fredericton, NB E3B 6A2
(902) 978-0014
executivedirector@softballnb.ca
www.softballnb.ca

Softball Ontario

5063 rue North Service, Bur. 200
Burlington, ON, L7L 5H6
(T) 416-426-7150
info@softballontario.ca
www.softballontario.ca

Softball Île-du-Prince-Édouard

40 croissant Enman, Bur. 210
Charlottetown, PE, C1E 1E6
(T) 902-393-1745
softballpei@gmail.com
www.softballpei.com

Softball Colombie-britannique PO Box 78050 RPO Northside Port Coquitlam, BC

V3B 7H5 (T) 604-371-0302
info@softball.bc.ca
www.softball.bc.ca

Softball Québec

7665, boul. Lacordaire
Montréal, QC, H1S 2A7
(B) 514-252-3061
cgagnon@softballquebec.com
www.softballquebec.com

Softball Alberta

9860-33 avenue NW
Edmonton, AB T6N 1C6
(T) 780-461-7735
info@softballalberta.ca
www.softballalberta.ca

Vous êtes en route vers un Championnat canadien de Softball Canada!

Vous devriez être fiers de ce que vous avez réalisé... les nombreuses heures d'entraînement, la participation à de nombreux tournois et les sacrifices personnels apportent finalement des bénéfices.

Softball Canada, votre Association provinciale/territoriale de softball, et le Comité d'organisation de votre Championnat canadien travaillent tous fort pour vous faire vivre une expérience mémorable.

Ce guide fournit aux équipes qui participent au championnat une vue d'ensemble de ce qu'une équipe devrait s'attendre quand elle participe à un Championnat canadien. Veuillez prendre le temps de la lire soigneusement. Chaque année, il peut y avoir des changements apportés par les membres qui sont mis en vigueur l'année suivante. Ces changements seront indiqués à www.softball.ca avec les Règlements fonctionnels particuliers en vigueur. Nous espérons que ce guide apportera des réponses à la plupart de vos questions. Veuillez prendre note que les Règlements fonctionnels particuliers auront précedence sur tout règlement écrit dans ce document.

Si d'autres questions restent sans réponse, veuillez les acheminer directement à votre Association provinciale ou territoriale de softball ou à Softball Canada.

Bonne chance et amusez-vous bien!

Comité des Championnats Canadiens
Softball Canada

Brooke Beleza
Coordonnatrice - Événements et arbitres
(C) (613) 539-2585
bbeleza@softball.ca

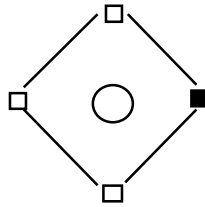
Brooks Penrod – Président du comité
306-280-5229
brookspenrod.sc@gmail.com

Neil Teague - Directeur
289-983-5850
softballcanada.neil@gmail.com

Ron Hawthorne - Membre
613-791-6175
hawthorn@rogers.com

AVEZ-VOUS TOUCHÉ À TOUS LES BUTS?

PREMIER BUT : TÂCHES À FAIRE DÈS LA QUALIFICATION



RESPONSABILITÉS

Équipes :

- Les équipes sont entièrement responsables de TOUTES les dépenses encourues dans le cadre de la participation à un Championnat canadien. Veuillez vous assurer que toutes les dépenses d'hébergement soient payées avant votre départ.

Associations provinciales/territoriales (P/T):

- Elles confirment la participation aux Championnats canadiens avant le 7 juin (1er mai pour la balle lente) de l'année de l'événement. Une Province/Territoire qui inscrit une équipe après la date limite se verra imposer une amende de retard de 500\$.
- Chaque Association provinciale ou territoriale se verra facturée des frais d'inscription pour chaque équipe participant à un Championnat canadien. Les frais d'inscription seront de 850\$ par équipe. **Ce paiement doit être recueilli par votre bureau d'association provinciale/territoriale qui feront le paiement à Softball Canada.**

Note: Une P/T qui retire une équipe de balle lente entre le 1^{er} mai et la date limite du 15 juillet verra ses frais d'inscription confisqués et se verra imposée une amende d'un montant égal à 1 000\$. Après le 15 juillet, cette amende sera de 2000 \$. Cette pénalité sera partagée également entre Softball Canada et le comité organisateur.

Une P/T qui retire une équipe de balle rapide **entre** le 7 juin et la date limite du 15 juillet verra ses frais d'inscription confisqués et se verra imposer une amende d'un montant égal à 1 000\$. Après le 15 juillet, cette amende sera de 2 000 \$. Cette pénalité sera partagée également entre Softball Canada et le comité organisateur.

- Elles déterminent l'équipe qui représente la province ou le territoire. Initialement, chaque P/T en règle aura droit à une équipe représentante à chaque Championnat canadien. Toutefois, d'autres équipes représentatives pourraient comprendre:
 - l'équipe hôte
 - l'équipe championne en titre de l'année précédente (dans la même catégorie)
- Elles révisent l'admissibilité des athlètes de la formation de l'équipe ou des équipes représentant la P/T.
- Elles révisent l'admissibilité des gérant(e)s et entraîneur(e)s de la formation de l'équipe représentant la P/T.
- L'entraîneur(e)-chef est certifié(e) Compétition – Introduction du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et est présent à tous les matchs et sur le banc de l'équipe. Tou(te)s les entraîneur(e)s adjoint(e)s sont formé(e)s au contexte Compétition – Introduction pour les catégories U20 et moins.

- Si l'entraîneur(e)-chef est n'est pas entièrement certifié(e) et présent(e) à tous les matchs et sur le banc de l'équipe, alors le personnel d'entraîneurs (entraîneur(e)s adjoint(e)s et gérant(e)) ne sont pas permis sur le terrain ou dans les boîtes des entraîneur(e)s à un Championnat canadien. Si un(e) entraîneur(e) adjoint(e) n'est pas formé(e) ou certifié(e) tel que décrit plus haut, il/elle n'aura pas la permission d'aller sur le terrain ni dans les boîtes des entraîneur(e)s.
- Une province/territoire qui envoie une équipe à un Championnat canadien sans un(e) entraîneur(e)-chef certifié(e) Compétition – Introduction, elle se verra imposée une amende de 2 500 \$.
- Elles approuvent, par écrit, l'ajout de tou(te)s athlètes, entraîneur(e)s ou gérant(e)s à la formation représentante de la P/T.
- Soumettre des copies de la liste officielle des athlètes du Championnat canadien de Softball Canada (LOA) et les divers formulaires d'inscription des équipes au bureau de Softball Canada au moins deux semaines avant le tournoi. Dans les catégories masculine de balle rapide, et masculine et féminine de balle lente, les listes devront être rendues publiques deux (2) semaines avant le Championnat. Les équipes qui se présentent sans formulaires n'obtiendront pas l'autorisation de participer.
- S'assurent que la ou les équipe(s) représentant la Province ou le Territoire connaissent les Règlements fonctionnels particuliers (RFP) et la façon de les appliquer aux Championnats canadiens et en particulier les règlements qui prescrivent :
 - a) La présence obligatoire à la réunion des entraîneur(e)s/gérant(e)s
 - b) Les exigences quant aux uniformes
 - c) Les casques et masques protecteurs
 - d) La présence aux banquets d'ouverture, aux cérémonies d'ouverture, etc.
 - e) La liste officielle des athlètes (LOA)
- S'assurent que l'équipe représentante est consciente de l'importance de communiquer avec le Comité organisateur immédiatement après sa qualification à un Championnat canadien. Cela aidera au comité organisateur et l'équipe ou les équipes dans l'organisation de leur voyage et de leur hébergement.
- Confirmer les besoins de réservation d'hôtel aussitôt que possible ou au moins trois (3) semaines avant le Championnat.
- Une province/un territoire qui se retire d'un Championnat canadien avant d'avoir complété son horaire des parties se verra imposée une amende de 1 000\$.

DOSSIER D'INFORMATION AUX ÉQUIPES

Votre Association provinciale ou territoriale devrait avoir reçu un dossier d'information aux équipes du Comité organisateur, ou il est disponible sur le site web du Championnat. Ce dossier comprendra des détails relatifs à votre Championnat spécifique de même que divers formulaires à remplir et une liste de dates limites à respecter. Les informations suivantes devraient être fournies :

- La personne contact du Comité organisateur, comprenant son numéro de téléphone et son courriel
- Une demande de fournir les coordonnées de l'équipe et une date limite pour les soumettre.
- Une demande pour les besoins de l'équipe d'un(e) préposé(e) aux bâtons.
- Lieux et disponibilités des terrains de pratique
- Information sur les options d'hôtels incluant les prix, les services et la façon de procéder pour faire des réservations

- Demande de soumettre l'information sur l'équipe et une photo pour le programme de l'événement
-
- Description des installations de jeu
- Information sur les billets
- L'horaire des événements du Championnat dont la réunion des entraîneur(e)s/gérant(e)s, les cérémonies et les autres événements spéciaux.
- Horaire du tournoi (si disponible).
- Carte routière de la région.
- Une liste d'informations à cocher par l'équipe dont le Comité organisateur a besoin, (c.à.d. liste des membres de la formation, photos, biographie de l'équipe, etc.) de même que les dates limites pour la soumettre.
- Toute autre information jugée nécessaire par le Comité d'organisation.

COMMUNICATION

Association provinciale/territoriale:

L'entraîneur(e) ou le/la gérant(e) de chaque équipe devrait communiquer avec l'Association provinciale ou territoriale pour s'informer sur ce qui suit :

- Si le Comité organisateur a envoyé de l'information
- Si l'Association P/T a fait des arrangements de voyage au nom de l'équipe
- S'il y a des fonds disponibles auprès de l'Association P/T

Équipes:

L'entraîneur(e) ou le/la gérant(e) de chaque équipe doit communiquer avec le/la Président(e) du Comité organisateur immédiatement après la qualification de l'équipe à un Championnat canadien. L'Organisateur a des dates limites très serrées pour la réservation des chambres, etc. Nous avons préparé un formulaire d'athlètes « non officiel(le)s » pour aider l'Organisateur à obtenir l'information relative à l'équipe afin de préparer son programme souvenir et son site web (voir l'Annexe 1).

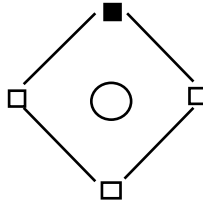
Veuillez remplir le formulaire et le faire parvenir à la présidence du Comité d'organisation immédiatement.

ARRANGEMENTS DE VOYAGE

Date/heure d'arrivée: Un(e) représentant(e) d'équipe DOIT assister à la rencontre des entraîneur(e)s/gérant(e)s qui a lieu la veille du premier jour de compétition pour TOUS les Championnats canadiens. Veuillez vérifier l'heure avec l'Organisateur.

Date/heure de départ: Alors que quelques équipes veulent partir d'un Championnat canadien à leur dernier jour de compétition, il est fortement recommandé que le départ le plus précoce soit le matin du jour qui suit la fin du championnat en cas de temps inclement et de modification à l'heure des parties.

DEUXIÈME BUT: TÂCHES À FAIRE AVANT LE CHAMPIONNAT



LISTE OFFICIELLE DES ATHLÈTES ET FORMULAIRES D'INSCRIPTION

Équipes : Remplissez le formulaire de la liste officielle des athlètes de Softball Canada (LOA) auprès de votre Association P/T de softball et retournez-le à votre Association P/T de softball pour approbation. L'Association P/T de softball soumettra la copie complétée de la LOA à Softball Canada.

Ces formulaires doivent être reçus à Softball Canada au minimum **deux (2) semaines avant** le début du Championnat.

Si qu'un(e) athlète ou un(e) entraîneur(e) est ajouté(e) dans les deux (2) semaines précédant le début du Championnat, l'équipe doit obtenir une lettre ou courriel signée par le/la représentant(e) de l'Association provinciale ou territoriale de softball, autorisant l'ajout de l'athlète(s) ou de l'entraîneur(es).

Chaque équipe doit apporter une copie de la LOJ à la réunion des entraîneur(e)s/ gérant(e)s ou elle ne sera pas admissible à participer à la compétition.

PROMOTIONS

La plupart des Comités organisateurs demanderont une photo d'équipe, la formation et des informations sur l'équipe. Ce matériel est utilisé pour le programme de l'événement. Vous pouvez aussi choisir de fournir ces coordonnées à vos médias locaux avec l'information comme façon d'informer votre localité.

PRÉPOSÉ(E)S AUX BÂTONS (BALLE RAPIDE SEULEMENT)

Des préposé(e)s aux bâtons pourraient être fourni(e)s à chaque équipe participante. Informez le/la président(e) du comité organisateur trente (30) jours avant le tournoi de votre intention d'amener votre propre préposé(e) aux bâtons. Les préposé(e)s aux bâtons doivent porter un casque protecteur et il est recommandé qu'ils soient âgés entre 10 et 12 ans. Softball Canada est heureux de fournir un cadeau à un(e) préposé(e) aux bâtons par équipe.

ÉPINGLES À ÉCHANGER

Soyez prêt(e)s à échanger une épingle souvenir de la province ou du territoire, de la ville, etc. avec chaque athlète de chaque nouvelle équipe adverse. Apportez une quantité généreuse d'épingles de surplus, parce que vous trouverez des spectateurs et des arbitres très avides d'échanger.

INFORMATION MÉDICALE

Équipes: C'est la responsabilité des entraîneur(e)s d'identifier et de signifier au superviseur(e) du Championnat et au Comité organisateur le nom de tou(te)s les athlètes de leur équipe présentant un problème de santé ou souffrant d'une blessure qui pourrait requérir des traitements spéciaux ou des soins médicaux.

Hôte: Dans certains cas, le Comité organisateur s'arrangera pour obtenir des services de professionnels médicaux comme des physiothérapeutes, des dentistes ou des médecins selon les besoins. L'hôte aura aussi une zone médicale à chaque Championnat afin d'évaluer chaque situation médicale

NOTE: Veuillez lire soigneusement le protocole en matière des commotions cérébrales sur le site web de Softball Canada (<https://softball.ca/politiques>).

BANQUETS ET ÉVÉNEMENTS SOCIAUX

1. Nous encourageons fortement les Comités organisateurs à organiser une variété d'activités sociales pour tou(te)s les participant(e)s aux Championnats canadiens. Les équipes participantes devraient se faire un devoir d'assister à ces activités. C'est une excellente occasion de faire connaissance avec des gens en dehors du terrain.
2. Le comité organisateur peut décider d'organiser un banquet . Le Comité organisateur remettra à l'équipe des billets pour le banquet pour un maximum de 22 personnes (maximum de 17 athlètes et 5 entraîneur(e)s). Le nombre exact sera déterminé par le nombre d'individus inscrits sur la liste officielle des athlètes (LOA). Le Comité organisateur a la permission de vendre des billets de banquet jusqu'à un maximum de 25\$ chacun. Le banquet est destiné aux équipes mais l'hôte peut choisir de vendre des billets aux partisans des équipes s'il y a de la place. Si une équipe ne participe pas au banquet, veuillez en informer le comité organisateur au moins **une semaine** avant le banquet
3. **TOUTES** les équipes doivent participer aux cérémonies d'ouverture. Les cérémonies d'ouverture **ne sont pas** nécessaires aux Championnats canadiens de balle lente. Les détails pertinents aux cérémonies d'ouverture seront discutés à la réunion des entraîneur(e)s/gérant(e)s. Le moment exact où elles ont lieu varie, mais habituellement, elles ont lieu le premier jour de la compétition entre 16h et 19h.
4. La présentation des prix à l'équipe étoile et les prix individuels a idéalement lieu entre les deux (2) premières parties de la ronde de Championnat.
5. Les trois (3) meilleures équipes (gagnants de la médaille d'or, d'argent et de bronze) participeront aux cérémonies de clôture qui ont lieu immédiatement après la partie finale.

HORAIRE OFFICIEL

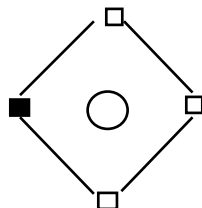
L'horaire de **TOUS** les Championnats canadiens sera disponible au moins trois (3) semaines avant la date prévue du début du Championnat. Une copie de tous les horaires est disponible auprès de vos Associations provinciales/territoriales de softball. Une fois approuvée, l'horaire officiel apparaîtra aussi sur le site web du Championnat

NOTE : Il peut y avoir des révisions au calendrier en tout temps

RÈGLEMENTS FONCTIONNELS PARTICULIERS

Il est impératif que tou(te)s les entraîneur(e)s et les gérant(e)s révisent les règlements fonctionnels particuliers avant de participer à un Championnat canadien. Les règlements sont décrits dans le Guide officiel et règlements de Softball Canada et ils doivent s'appliquer à tous les Championnats canadiens. On peut consulter les RFPs à www.softball.ca.

TROISIÈME BUT : AU CHAMPIONNAT



UNIFORMES ET ÉQUIPEMENT

Veillez prendre note que toutes les équipes des Championnats canadiens doivent avoir plus d'un ensemble de chandails d'uniforme de couleur différente (pâle et foncé). Les casques protecteurs doivent être portés à tous les Championnats canadiens. Si qu'une équipe ne possède qu'un seul ensemble d'uniformes, veuillez informer le Comité organisateur et le superviseur de Softball Canada dès que possible.

TIRAGE AU SORT POUR L'AVANTAGE À DOMICILE

Les équipes à domicile et visiteuse de la ronde de qualification seront déterminées à la réunion des entraîneur(e)s/gérant(e)s avant le début du Championnat canadien par un tirage « pile ou face ». Dans la **ronde suivante**, les équipes à domicile seront déterminées par le classement de la ronde **précédente**, l'équipe classée plus haute aura le choix de la manche.

- S'il y a **deux divisions ou plus** dans la ronde précédente, l'équipe classée plus haute dans le jumelage des divisions aura le choix de la manche **pour le premier match**.
- **Dans les matchs subséquents, l'équipe la mieux classée de toutes les divisions (de la ronde précédente) aura le choix de la manche.**
- Si les équipes de **toutes les divisions combinées (de la ronde précédente)** sont toujours en égalité, un tirage « pile ou face » déterminera l'équipe classée plus haute.

Exception : En finale du Championnat, l'équipe qui n'a pas subi la défaite dans la ronde de Championnat aura le choix de la manche (c.-à-d. domicile ou visiteuse).

HORAIRE DE PRATIQUES

Tous les Comités organisateurs détermineront des heures disponibles pour les équipes qui désirent profiter de pratique. Tous les besoins de l'équipe doivent être communiqués à l'hôte.

PRIX DE L'ÉQUIPE ÉTOILE

L'équipe étoile sera annoncée avant le début de la ronde du Championnat. On demande aux athlètes qui recevront un prix d'assister aux présentations entre les deux premières parties de la ronde du Championnat.

COMPORTEMENT DE L'ÉQUIPE

Le succès et la qualité d'un Championnat canadien dépendent dans une large mesure de la participation, la conduite et l'intégrité de toutes les équipes impliquées. Préparez-vous à vous

présenter avec dignité en tout temps. Rappelez-vous – vous représentez votre Province/Territoire, pas seulement vous-mêmes! L'inconduite, sur et hors du terrain de balle, ne sera pas tolérée. Des équipes seront disqualifiées du Championnat canadien pour conduite inappropriée. Le/la superviseur(e) du Championnat canadien prendra cette décision si nécessaire. Veuillez réviser la politique disciplinaire de Softball Canada.

ENREGISTREMENT VIDÉO

L'enregistrement vidéo pris de l'abri/banc des athlètes est interdit.

COMMUNICATIONS

Un arrangement doit être fait avec le Comité organisateur pour qu'un téléphone cellulaire puisse être utilisé à des fins de communications dans le cas de parties reportées ou de temps inclément.

POLITIQUES DE SOFTBALL CANADA

Les politiques de Softball Canada en matière de :

- La prévention de la violence
- L'antidopage
- Les appels
- La protection des athlètes
- Le sang
- Les arbitres résidents permanents à un championnat canadien
- Le code de conduite et de l'éthique
- Les commotions cérébrales
- Les conflits d'intérêt
- Les droits d'auteur
- Les plaintes et disciplines
- Le règlement des différends
- La procédure disciplinaire pour les compétitions
- L'équité entre les sexes
- Les facultés affaiblies et mesures d'adaptation
- Le mauvais temps
- L'inclusion, la diversité et accès
- La propriété intellectuelle
- Les enquêtes
- Les langues officielles
- La protection de la vie privée
- Le protocole d'approbation d'équipements / produits
- Le sport sécuritaire
- Le contrôle des antécédents
- Les médias sociaux
- L'inclusion des personnes trans
- La dénonciation

peuvent être lues en détail à <https://softball.ca/politiques> et <https://softball.ca/sportsecuritaire>

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Le comité de discipline du Championnat canadien sera composé du superviseur(e), de l'AEC et d'une troisième personne, nommée par le/la superviseur(e) et choisie du comité organisateur. Le comité de discipline rendra des décisions sur tous les incidents survenant au Championnat canadien. Des formulaires de rapport d'incident doivent être remplis par tous les partis. Ces formulaires seront disponibles au vestiaire des arbitres pendant le tournoi ou pourront être obtenus auprès du/de la superviseur(e).

Tous les incidents doivent être rapportés même s'il n'y a pas d'autres actions nécessaires. Les Associations provinciales/territoriales souhaitent être informées de tous les incidents mettant leurs équipes en cause aux Championnats canadiens. Les incidents rapportés peuvent avoir eu lieu sur et hors du terrain. Consultez la politique de Softball Canada portant sur les questions disciplinaires sur le site web de Softball Canada à l'adresse <https://www.softball.ca/politiques> pour plus d'information.

Dans tous les cas de discipline aux Championnats canadiens, le/la superviseur(e) sera l'autorité de dernière instance.

Le processus de rapport sera :

- Un formulaire de rapport d'incident est rempli par tous les partis en cause (c.-à-d. l'arbitre et l'entraîneur(e) et/ou l'athlète donneront chacun(e) une description des événements).
- Selon ce rapport, le comité de discipline décidera s'il s'agit d'une infraction mineure ou majeure.
- Si l'incident est une infraction mineure, le comité de discipline déterminera la sanction disciplinaire.
- Si l'incident est une infraction majeure, le comité de discipline conviendra d'une audience et déterminera une sanction disciplinaire.

COUVERTURE PAR LES MÉDIAS

Vos médias locaux peuvent être intéressés à diffuser les résultats de vos parties à vos partisans. Si c'est le cas, prenez note de la personne à contacter (voir l'information de contact médiatique dans l'**Annexe 2**) et faites parvenir ces données au Comité organisateur.

Le Comité organisateur ajoutera vos médias à sa liste et lui transmettra les résultats des parties de votre équipe. Il est recommandé que vous communiquiez avec vos médias locaux de temps en temps au cours de la semaine pour vous assurer qu'il reçoit les résultats. Tous les résultats seront affichés sur le site web du tournoi.

VOL

Le vol ne sera pas toléré à chacun des Championnats. Le vol de bannières, de panneaux, de cruche d'eau, etc. sera rapporté directement à la police locale.

DÉPISTEURS/DÉPISTRICES DES ÉQUIPES NATIONALES

Des dépisteurs/dépistrices des équipes nationales peuvent être présents à certains Championnats canadiens pour identifier et évaluer des candidat(e)s possibles pour le Programme des équipes nationales de Softball Canada.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Sport Intégrité Canada est un organisme national sans but lucratif qui s'engage à promouvoir un système sportif juste et éthique en encourageant un sport sans dopage, l'équité, le fair-play, la sécurité et la non-violence. Sport Intégrité Canada travaille en étroite collaboration avec les fédérations sportives nationales (comme Softball Canada), les athlètes, les entraîneurs et d'autres intervenants afin de promouvoir et de renforcer les valeurs positives et les expériences enrichissantes du sport.

L'un des principaux mandats de Sport Intégrité Canada est la prévention du dopage dans le sport. Sport Intégrité Canada remplit ce mandat grâce à une approche globale qui comprend la recherche, l'éducation, la sensibilisation, le dépistage et la dissuasion. Dans le cadre de ce mandat, l'organisme gère tous les aspects du contrôle antidopage au Canada, y compris les systèmes d'appel, d'arbitrage et de réintégration mis en place pour protéger les droits des athlètes.

Il arrive que Sport Intégrité Canada effectue des contrôles antidopage en compétition lors d'événements sportifs. On croit souvent que cela n'arrive que lors de grands événements internationaux comme les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains ou une coupe du monde. Toutefois, tous les athlètes faisant partie du bassin d'athlètes de l'équipe nationale sont susceptibles de faire l'objet de tests antidopage en tout temps, y compris lors de leur participation à des événements comme le Championnat canadien de softball.

Pour les compétitions où un contrôle antidopage est prévu, l'organisme national de sport (Softball Canada) et/ou Sport Intégrité Canada doivent communiquer à l'avance avec le comité organisateur. Cela permettra de prévoir suffisamment de temps pour mettre en place les installations nécessaires et recruter des bénévoles.

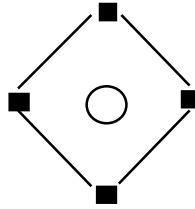
En cas d'absence de préavis pendant la compétition, l'agent de contrôle antidopage (ACD) se présentera simplement à votre événement et effectuera le contrôle antidopage conformément aux directives de Sport Intégrité Canada. Nous vous demandons de lui prêter assistance, au besoin.

Pour plus d'information sur les procédures de contrôle antidopage, veuillez consulter le site Web de Sport Intégrité Canada (<https://sportintegrity.ca/fr>, 1-800-672-7775).

ANTIDOPAGE

Softball Canada a adopté la Politique canadienne en matière d'antidopage dans le sport avec la conséquence que tous les événements de softball sont sujets à des tests de contrôle antidopage. En conséquence, tou(te)s les athlètes and le bassin d'athlète de l'équipe nationale sont sujet(te)s à un test de contrôle antidopage en tout moment y compris la participation aux événements tels que les Championnats canadiens de softball. Il est important de noter qu'en raison du coût de ces tests, le contrôle peut ne pas être effectué à tous les événements et possiblement à aucun événement. Cependant, vous devez préparer vos athlètes au fait qu'il y a toujours une possibilité. Si vous désirez plus d'information sur la politique antidopage, [veuillez](#) consulter le site Web de Sport Intégrité Canada (<https://sportintegrity.ca/fr>, 1-800-672-7775).

CIRCUIT : À LA FIN DU CHAMPIONNAT



FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU CHAMPIONNAT CANADIEN

Vous recevrez un lien à formulaire électronique de sondage/d'évaluation à remplir après le Championnat. Cette information est très utile pour améliorer les Championnats canadiens. Veuillez compléter cette évaluation avant le 15 septembre.

Annexe 1	Liste officielles des athlètes	Page
Annexe 2	Information de contact média	Page
Annexe 3	Formulaire de retrait - Médias	Page
Annexe 4	Outil pour identifier une commotion cérébrale	Page
Annexe 5	Rapport de commotion cérébrale	Page
Annexe 6	Consentement informé	Page
Annexe 7	Rapport de blessure	Page
Annexe 8	Rapport d'incident	Page

Annexe 1 - Liste officielles des athlètes

Championnat: _____ Couleurs de l'équipe: D) _____ (V) _____
 (3^e) _____

Nom de l'équipe: _____

Contact: _____

Adresse: _____

Ville et code postale : _____

Courriel: _____ No. de téléphone: _____

Province Représentant: _____ Rang P/T: _____

	Nom complet	Date de naissance (mm/jj/aaaa)	No. uniforme	Position	Province	Courriel
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						

	Nom de l'entraîneur/personnel	No. de CC	Niveau PNCE	Province	Courriel
C/E					
C/E					
C/E					
C/E					
Pers.					

Annexe 2

Information de contact média (s'il s'applique)



Veillez communiquer avec vos stations de radio, vos stations de télévision, et vos journaux locaux, pour connaître le nom des responsables de l'information pour le bureau médiatique du Championnat canadien auquel votre équipe participe. Veuillez remplir le formulaire ci-après avec leur responsable de l'information et le faire parvenir dès que possible au Comité organisateur.

Organisation	
Nom - <i>Rédacteur en chef / Responsable des sports</i>	
Titre	
Type de média	<input type="radio"/> Radio <input type="radio"/> Presse écrite (imprimé et électronique) <input type="radio"/> Télévision <input type="radio"/> Autre (spécifiez)
Coordonnées du contact	
Adresse courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopie	
Localité/Ville	
Les équipes ou les athlètes que vous aimeriez suivre	

Annexe 3 - Formulaire de retrait - Médias

Les participant(e)s aux Championnats canadiens de Softball Canada verront leurs images être photographiées et/ou images vidéo être enregistrées (collectivement appelées « les images ») en raison de la nature de cet événement à haute visibilité. La participation d'un individu aux Championnats canadiens est interprétée comme étant le consentement implicite pour ce qui suit:

- Softball Canada, à l'échelle mondiale, pourra dévoiler, prendre, utiliser et protéger par droit d'auteur en son propre nom les images et pourra vendre ces images en n'importe quel format, style, forme ou média à perpétuité.
- Le/la participant(e) et/ou son parent/tuteur ne recevra pas de compensation ou d'autre forme de paiement que ce soit, incluant mais sans s'y limiter, toute forme de redevance ou d'honoraires pour l'utilisation des images par Softball Canada.
- Le/la participant(e) et/ou son parent/tuteur libère, décharge et accepte de tenir indemne Softball Canada pour toutes les réclamations, demandes, mesures, dommages, pertes ou coûts qui pourraient survenir à la suite de la collecte, utilisation ou dévoilement des images ou de la prise, publication, vente ou distorsion des images, plaques, négatifs, originaux ou de tout autre image ou représentation du (ou de la) participant(e) qui pourrait survenir ou se produire dans la prises desdites images ou à l'occasion de tout autre forme de traitement, incluant mais sans s'y limiter toute réclamation pour diffamation, contrefaçon, appropriation illicite de la personne ou atteinte à la vie privée.

Si le/la participant(e) souhaite se retirer de ce consentement implicite et ne veut pas que les images du (ou de la) participant(e) soient publiées dans le matériel promotionnel de Softball Canada, il faut compléter le formulaire ci-dessous et l'acheminer à Softball Canada.

Nom _____

Athlète Entraîneur(e)/gérant(e) Arbitre Bénévole Autre

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Courriel: _____

- Je ne veux pas que ma photo soit publiée dans le matériel promotionnel de Softball Canada.
 Je ne veux pas que mon image soit publiée dans un clip vidéo/audio promotionnel de Softball Canada.

Signature

Annexe 4

Outil pour identifier une commotion cérébrale

Nom de l'athlète : _____ Âge : _____

Nom du parent/tuteur: _____

Nom de la personne qui surveille l'athlète en personne: _____

Date de l'incident: _____ Heure: _____

Description de l'incident: Coup à la tête Coup au corps

Qu'est-ce qui est arrivé?

Les signes/symptômes suivants ont été observés/rapportés (veuillez encercler tout ce qui s'applique) :

Possibles symptômes rapportés	Possible signes observés
<p>Physique</p> <ul style="list-style-type: none">• Maux de tête• Pression à la tête• Douleur au cou• Ne se sent pas bien• Bourdonnement dans les oreilles• Perte de vision ou vision double ou brouillée• Voit des étoiles, des lumières clignotantes• Douleur à la blessure• Nausée/maux d'estomac/douleur• Problèmes d'équilibre ou étourdissements• Fatigue réelle ou ressentie• Sensibilité à la lumière ou au bruit <p>Cognitif</p> <ul style="list-style-type: none">• Difficulté de concentration ou de mémoire• Ralentissement, fatigue ou faible niveau d'énergie• Confus ou dans la brume <p>Émotionnel/Comportemental</p> <ul style="list-style-type: none">• Irritable, triste, plus émotif que d'habitude• Nervosité, anxiété, dépression	<p>Physique</p> <ul style="list-style-type: none">• Vomissements• Difficulté à articuler en parlant• Temps de réaction au ralenti• Mauvaise coordination ou équilibre• Regard dans le vide/yeux vitreux/regard confus ou absent• Capacité de jeu réduite• Perte de conscience ou manque de réactivité• Couché immobile au sol ou lent à se lever• Amnésie• Crise ou convulsions• Se prendre ou s'agripper la tête <p>Cognitif</p> <ul style="list-style-type: none">• Difficulté de concentration• Facilement distrait• Confusion générale• A perdu la notion de l'heure, de la date, de l'endroit, du type d'activité à laquelle il/elle participait• N'arrive plus à se souvenir de ce qui s'est produit avant et après la blessure• Temps de réaction ralenti (dans la réponse aux questions ou pour suivre des directives) <p>Émotionnel/Comportemental</p> <p>Émotions étranges ou inappropriées</p>

***Note – Il est important de continuellement surveiller l'athlète puisque les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale peuvent apparaître des heures ou des jours plus tard. Si des signes s'aggravent, n'hésitez pas à composer le 911.**

Annexe 5 - Rapport de commotion cérébrale

_____ (nom de l'athlète) a subi ce qu'on soupçonne être une commotion cérébrale le _____ (date) à _____ (heure). Par conséquent, cet(te) athlète doit être examiné(e) par un(e) médecin ou un(e) infirmier(ère) praticien(ne). Avant la reprise des activités de softball (entraînements/matches), le parent/tuteur doit mettre l'entraîneur(e) de l'équipe au courant des résultats de l'examen médical en complétant ce qui suit :

Résultats de l'examen médical

- Cet(te) athlète a été examiné(e) et **aucune commotion cérébrale** n'a été diagnostiquée, et peut donc recommencer à participer de façon active à l'apprentissage et aux activités physiques et ce, sans aucune limitation.

- Cet(te) athlète a été examiné(e) et **une commotion cérébrale a été diagnostiquée**, et doit donc commencer à suivre un plan de retour au jeu graduel, individualisé et sous supervision médicale selon les lignes directrices.

- On m'a informé(e) des préoccupations de l'équipe/association au sujet de mon enfant qui aurait ce qu'on soupçonne être une commotion cérébrale et je refuse de le/la faire examiner par un(e) professionnel(le) de la santé. Je comprends que mon enfant devra quand même suivre les lignes directrices prévues pour un retour au jeu telles qu'indiquées par l'entraîneur(e), le personnel, le/la soigneur(e), etc.

Signature du parent/tuteur : _____ **Date :** _____

Signature du médecin : _____ **Date :** _____

Commentaires :

Annexe 6 - Consentement informé

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT INFORMÉ / PERMISSION POUR LES ÉQUIPES

[Nom de l'équipe]

[Description de l'activité]

[Date(s)]

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE LU ET SIGNÉ PAR CHAQUE ATHLÈTE QUI DÉSIRE PARTICIPER ET PAR UN PARENT/GARDIEN(NE) D'UN(E) ATHLÈTE QUI PARTICIPE SI L'ATHLÈTE EST EN DESSOUS DE L'ÂGE DE MAJORITÉ.

ÉLÉMENTS DE RISQUE:

Les activités de softball impliquent certains éléments de risque. Des blessures peuvent arriver en participant à ces activités. Le suivant comprend, mais n'est pas limité à, des exemples de types de blessure qui pourrait résulter durant une activité : fracture, lacération, entorse, élongation, contusion, commotion cérébrale, etc.

Le risque de subir ces types de blessure résulte de la nature de l'activité et peut se produire sans faute de soit l'athlète, ou l'équipe, l'organisation, ses employés/agents ou l'installation auquel l'activité a lieu. En choisissant de participer à cette activité, vous acceptez le risque que vous/votre athlète pourrait se blesser.

La chance de subir une blessure peut être réduite en suivant les instructions avec prudence en tout temps lors de l'engagement à l'activité. Si vous choisissez de participer, vous devez comprendre que vous portez la responsabilité pour toute blessure qui pourrait se produire.

Veillez indiquer si votre athlète a été diagnostiqué(e) avec une condition médicale et fournir les détails pertinents afin d'assurer un environnement sain et positif.

Si votre athlète est présentement diagnostiqué(e) avec une commotion cérébrale par un médecin ou un(e) infirmier(ère) praticien(ne), qui a été subite à l'extérieur de l'activité physique de l'équipe, le rapport de commotion cérébrale doit être complété avant que l'athlète retourne à l'entraînement/parties, ou d'autres compétitions. Demandez pour le formulaire auprès de votre administrateur/administratrice ou à www.softball.ca.

RECONNAISSANCE

J'AI/NOUS AVONS LU CI-DESSUS ET COMPREND QU'EN PARTICIPANT À L'ACTIVITÉ DÉCRITE CI-DESSUS, JE/NOUS ASSUMONS LES RISQUES QUI Y SONT ASSOCIÉS.

Signature de l'athlète: _____ Date: _____
Signature du parent/gardien(ne): _____ (si l'athlète a moins de 18 ans)

PERMISSION

JE DONNE LA PERMISSION À PARTICIPER À L'ACTIVITÉ DÉCRITE CI-DESSUS.

Signature de l'athlète: _____ Date: _____
Signature du parent/gardien(ne): _____ (si l'athlète a moins de 18 ans)

